

Règlement du concours d'écriture organisé par le salon du livre de Sainte-Hélène

Article 1: Généralités

Le salon du livre organise un concours d'écriture sur le thème du cirque pour les enfants qui se déroulera du 08 septembre au 21 octobre.

Article 2: Objectifs

Sensibiliser les jeunes à la littérature, à l'écriture et au salon du livre de Sainte-Hélène, et accompagner des écrivains en herbe.

Article 3: Participants

Le concours s'adresse à des jeunes âgés entre 8 et 14 ans. La participation est individuelle et nominative.

Article 4: Thème

Cette histoire fictive sera sur le thème du cirque.

Tout genre romanesque est autorisé.

Article 5: Présentation

Le texte doit être imprimé, en deux exemplaires, en noir, police Times New Roman ou corps de 12, espacement normal, marge 2,5. Il ne contiendra pas de soulignement, d'italique ou de gras. Il fera au minimum 20 lignes et au maximum 2 pages au format A4.

La première ligne de la première page portera le titre du récit de fiction.

Les pages ne doivent comporter aucune indication personnelle permettant d'identifier l'auteur.

Elles ne doivent pas être signées.

Chaque participant ne présentera qu'un seul texte.

Article 6: Envoi des œuvres

Afin d'assurer l'anonymat des textes l'envoi sera remis dans une enveloppe contenant:

- le règlement signé
- les deux exemplaires du texte
- une enveloppe fermée, sans indication, contenant une feuille sur laquelle seront

portés le titre de l'œuvre, le prénom, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, et s'il en a une, l'adresse électronique de l'auteur.

A l'arrivée du pli un code identique sera inscrit sur les textes et sur l'enveloppe cachetée. Ce code permettra, après choix du jury, d'identifier les auteurs

L'envoi devra parvenir par la poste ou être déposé à la **Mairie de Sainte-Hélène du 08 septembre au 29 septembre 2018**. Les enveloppes reçues après cette date ne seront pas ouvertes.

L'adresse à utiliser est

Mairie de Sainte-Hélène
Concours d'écriture
Place du 11 Novembre
33480 SAINTE-HELENE

Article 7: Jury

Le jury sera composé d'enseignants, de bibliothécaires, de lecteurs et d'élus.

Le jury tiendra compte de l'inventivité, l'humour et de la sensibilité manifeste dans le texte ainsi que le respect des consignes.

Les jurés recevront une copie non identifiée de chacun des textes. Les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

Article 8: Prix

Le palmarès sera dévoilé et les prix remis le **dimanche 21 octobre 2017 à 15h30 à la salle des fêtes de Sainte-Hélène** lors du salon du livre de Sainte-Hélène en présence du jury. La présence des finalistes est obligatoire.

Trois prix seront décernés :

- Coup de cœur du jury
- Prix de l'imagination
- Prix Encouragement du jury

Les lauréats recevront chacun un chèque cadeau de 30 €.

Le salon du livre de Sainte-Hélène disposera librement des textes qui pourront éventuellement faire l'objet d'une lecture publique, ou d'une parution, ou de tout autre usage, sans que l'auteur puisse s'y opposer.

Toute participation d'un mineur est soumise à l'autorisation d'un parent ou tuteur (voir formulaire joint).

Article 9: Organisation

La participation à ce concours, par l'envoi de textes, vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Le salon du livre de Sainte-Hélène se réserve le droit d'adapter ou de modifier le présent règlement.

Autorisation parentale

Je soussigne(e),

M

Mme.....

qualité

détenteur/trice de l 'autorité parentale, autorise l'enfant

nom

prénom

date de naissance.....

demeurant.....

.....;

à participer au concours d'écriture organisé par le salon du
livre de Sainte-Hélène

Fait à

Le

Signature du parent ou de l'autorité qualifiée :

Suivi de la mention avec « lu et approuvé »